

PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LA CoPLER

Objet de l'enquête publique

Le Président de la CoPLER informe le public que par arrêté n°2021-007-A du 10 mai 2021 a été prescrite l'enquête publique relative au projet de PLUi de la CoPLER

Durée de l'enquête publique

Du **lundi 31 mai 2021 à 9h00 au vendredi 2 juillet 2021 à 12h00** précises

La commission d'enquête

Par ordonnance n° E21000027/69 du 03 mars 2021 le Président du Tribunal Administratif de Lyon désigne :

Monsieur Daniel DERORY, Président de la commission d'enquête

Membres titulaires : Madame Gisèle LAMOTTE et Monsieur Bernard COHEN

Membres suppléants : Madame Sylvie MARINOT et Monsieur Alexandre MASSARDIER

Constitution du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique comprend une évaluation environnementale, un rapport de présentation (dont la justification des choix), un Projet d'Aménagement et de Développement Durables, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), un règlement (écrit et graphique) et des annexes, les avis des Personnes Publiques Associées et des communes membres ayant répondu, l'avis de la MRAE.

Ce projet a fait l'objet d'une saisine de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne-Rhône-Alpes le 17 février 2021, celle-ci doit transmettre son avis au plus tard le 17 mai 2021.

Cet avis est joint au dossier d'enquête publique, ainsi que les avis formulés par les Personnes Publiques Associées et les communes membres :

Chirassimont le 12/03/2021, Cordelle le 23/03/2021, Fourneaux le 30/04/2021, Lay le 29/04/2021, Machézal le 22/04/2021, Neaux le 05/05/2021, Neulise le 29/04/2021, Pradines le 22/04/2021, Régnny le 29/04/2021, St-Cyr-de-Favières le 15/04/2021, St-Just-la-Pendue le 06/04/2021, St-Priest-la-Roche le 14/04/2021, St-Victor-sur-Rhins le 16/02/2021, Vendranges le 03/05/2021.

L'avis des autres communes est réputé favorable en l'absence de réponse à l'issue du délai des 3 mois.

Consultation du dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public pour être consulté aux jours et heures d'ouverture au public habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- au siège de la CoPLER, 44 rue de la Tête Noire – 42470 Saint-Symphorien-de-Lay
- dans les mairies des communes de Chirassimont, Cordelle, Croizet-Sur-Gand, Fourneaux, Lay, Machézal, Neaux, Neulise, Pradines, Régnny, St-Cyr-De-Favières, St-Just-La-Pendue, St-Priest-La-Roche, St-Symphorien-De-Lay, St-Victor-Sur-Rhins, Vendranges.

Le dossier d'enquête est identique dans tous les lieux de consultation désignés ci-avant, chaque personne intéressée pourra le consulter dans le lieu de son choix.

Le dossier peut également être consulté et téléchargé via le site internet dédié <https://www.registre-numerique.fr/plui-copler> ou le site de la CoPLER <https://www.copler.fr>

Recueil des observations et propositions

Les observations et les propositions du public portant sur le projet du PLUi soumis à enquête publique peuvent être, pendant la durée de l'enquête :

- Consignées dans le registre d'enquête dématérialisé accessible via le site internet dédié <https://www.registre-numerique.fr/plui-copler> exclusivement du lundi 31 mai 2021 à 9h00 au vendredi 2 juillet 2021 à 12h00 précises
- Consignées dans les registres d'enquête papier mis à disposition du public avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux désignés ci-dessus, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle
- lors des permanences tenues par l'un des membres de la commission d'enquête
- Adressées au Président de la commission par courrier postal à l'adresse : CoPLER – PLUi – Commission d'enquête – 44 rue de la Tête Noire – 42470 Saint-Symphorien-de-Lay
- Adressées par messagerie électronique via l'adresse mail plui-copler@mail.registre-numerique.fr

Le registre numérique

Le dépôt des pièces jointes à l'appui de ces observations et les propositions, sera effectué dans des formats de type « document final », tels que les formats « image » ou « PDF ». Les pièces jointes ne devront pas dépasser 10 Méga-octets pour les mails ainsi que pour celles déposées dans le registre d'enquête dématérialisé. Au-delà elles devront être adressées à la commission d'enquête par courrier.

Afin d'assurer une information complète du public, l'ensemble des informations et des propositions (papier et électroniques) sera tenu à disposition, dans les meilleurs délais, sur le site internet dédié <https://www.registre-numerique.fr/plui-copler>

Accueil du public

L'accueil du public se déroulera dans le strict respect des règles sanitaires mises en œuvre par la CoPLER et les communes, dans le cadre des exigences légales en vigueur. En complément de l'application des

mesures d'hygiène et de distanciation physique, le port du masque est obligatoire en toute circonstance.

Compte-tenu de la situation sanitaire due au Covid-19, l'accueil du public par le/la commissaire enquêteur se fera uniquement sur rendez-vous.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivantes :

En permanences présentielle :

- au siège de la CoPLER 44 rue de la Tête Noire – 42470 SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY, le **31/05/2021** de 9h à 12h, le **09/06/2021** de 9h à 12h, le **22/06/2021** de 9h à 12h, le **02/07/2021** de 9h à 12h
- à la **Mairie de Chirassimont**, Place de l'église - 42114 CHIRASSIMONT, le **01/06/2021** de 8h30 à 11h30
- à la **Mairie de Cordelle**, Le Bourg - 42123 CORDELLE, le **03/06/2021** de 9h à 12h
- à la **Mairie de Croizet-sur-Gand**, Le Bourg - 42540 CROIZET-SUR-GAND, le **04/06/2021** de 9h à 12h
- à la **Mairie de Fourneaux**, Place de l'église - 42470 FOURNEAUX, le **15/06/2021** de 9h à 12h
- à la **Mairie de Lay**, Place de l'église - 42470 LAY, le **08/06/2021** de 10h à 13h
- à la **Mairie de Machézal**, Le Bourg - 42114 MACHEZAL, le **09/06/2021** de 9h à 12h
- à la **Mairie de Neaux**, Le Bourg - 42470 NEAUX, le **11/06/2021** de 9h à 12h
- à la **Mairie de Neulise**, 54 chemin vieux - 42590 NEULISE, le **05/06/2021** de 9h à 12h, le **16/06/2021** de 14h à 17h
- à la **Mairie de Pradines**, Le Bourg – 42630 PRADINES, le **18/06/2021** de 9h à 12h
- à la **Mairie de Régnny**, Place Jacques Fougerat - 42630 REGNY, le **12/06/2021** de 9h à 12h, le **21/06/2021** de 9h à 12h
- à la **Mairie de Saint-Cyr-de-Favières**, 2 place de la Mairie - 42123 ST-CYR-DE-FAVIERES, le **23/06/2021** de 9h à 12h
- à la **Mairie de Saint-Just-la-Pendue**, Rue du 11 novembre 1918 - 42540 ST-JUST-LA-PENDUE, le **14/06/2021** de 9h à 12h, le **26/06/2021** de 9h à 12h
- à la **Mairie de Saint-Priest-la-Roche**, Le Bourg - 42590 ST-PRIEST-LA-ROCHE, le **28/06/2021** de 9h à 12h
- à la **Mairie de Saint-Symphorien-de-Lay**, 479 Nationale 7 - 42470 ST-SYMPHORIEN-DE-LAY, le **10/06/2021** de 9h à 12h, le **19/06/2021** de 9h à 12h
- à la **Mairie de Saint-Victor-sur-Rhins**, 8 route de Thizy - 42630 ST-VICTOR-SUR-RHINS, le **01/07/2021** de 9h à 12h
- à la **Mairie de Vendranges**, Le Bourg - 42590 VENDRANGES, le **01/07/2021** de 13h à 16h

En permanences téléphoniques :

- jeudi **3 juin 2021** de 14h à 17h
- vendredi **11 juin 2021** de 14h à 17h
- mardi **22 juin 2021** de 14h à 17h
- mercredi **30 juin 2021** de 14h à 17h

Les rendez-vous physiques et téléphoniques, d'une durée de 20 minutes, sont à prendre sur le site dédié <https://www.registre-numerique.fr/plui-copler> ou en appelant au standard de la CoPLER au 04 77 62 77 62 (tous les matins de 9h à 12h, du Lundi au Vendredi) sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Clôture de l'enquête publique

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête publique, pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de la CoPLER. Le report de ces dates sera possible à la demande de la commission.

Au terme de l'enquête, le projet de PLUi pourra éventuellement être modifié, pour tenir compte des observations et propositions du public ainsi que du rapport et des conclusions de la commission d'enquête et sera soumis à délibération du Conseil communautaire de la CoPLER en vue de son approbation.

A l'issue de l'enquête publique et pendant un an, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public :

- au siège de la CoPLER
- dans les mairies des communes de, Chirassimont, Cordelle, Croizet-Sur-Gand, Fourneaux, Lay, Machézal, Neaux, Neulise, Pradines, Régnny, St-Cyr-De-Favières, St-Just-La-Pendue, St-Priest-La-Roche, St-Symphorien-De-Lay, St-Victor-Sur-Rhins, Vendranges
- à la Préfecture de la Loire

Informations complémentaires

Cet avis sera affiché au siège de la CoPLER et dans l'ensemble des communes précitées. Il fera l'objet d'une parution, minimum quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête publique dans deux journaux locaux (Le Progrès et l'Essor).

La CoPLER est responsable juridiquement du projet de PLUi.

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la CoPLER, 44 rue de la Tête Noire – 42470 Saint-Symphorien-de-Lay.

Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du pôle urbanisme et Aménagement Durables aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle. Par téléphone : au 04 77 62 77 62 ou par mail : plui@copler.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.